

2020 -

Envoyé en préfecture le 23/09/2020
Reçu en préfecture le 23/09/2020
Affiché le **24 SEP. 2020**
ID : 084-218400562-20200917-2020_05_05-DE



VILLE
DE
JONQUIÈRES

Vaucluse

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2020
DELIBERATION N° : 2020.05.05

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

NOMENCLATURE : 5 – Institutions et vie politique / 5.3 – Désignation des représentants

Date de convocation :
10 Septembre 2020

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Représentés : 04

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération.



L'an deux mil vingt, le DIX-SEPT SEPTEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

Étaient présents : Louis BISCARRAT – **MAIRE** – M.QUESTA / GA.FLEURY / G.CLEMENSON / G.PAQUIN / D.BRUNET / S.KLYZ / G.RATAJEZAK – **Adjoint** – M.CLAUZEL / E.BRUN / JJ.VATON / S.ORIVELLE / MI.SANCHEZ / M.HOFFMANN / L.CLEMENSON / E. COUPET / C.MAFFRE / H. FAURE / A.DEL BASSO / R.CASTEL / T.VERMEILLE / A.MICHEL / L.RUCHON / R.VIARD / A.SCIACQUA-LERIDON - **Conseillers municipaux**

Excusés représentés : P.RELING par M.QUESTA / E.MARRACHE par D.BRUNET / M.HOFFMANN par E.COUPET / O.ROYER par S.ORIVELLE

Secrétaire de séance : Maria-Isabel SANCHEZ

Secrétaire de séance adjointe : Magalie LEFER – Directrice Générale des Services ne participant pas aux débats

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans les communes de plus de 2000 habitants, il soit instituée une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par le directeur des finances publiques du Vaucluse sur une liste de contribuables constituée en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU l'exposé de M. le Maire et le rapport présenté par M. Martial QUESTA, 1^{er} Adjoint,

 2020 -

Envoyé en préfecture le 23/09/2020
Reçu en préfecture le 23/09/2020
Affiché le **24 SEP. 2020**
ID : 084-218400562-20200917-2020_05_05-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
17 SEPTEMBRE 2020** N° : 2020.05.05

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article 1650-1 du code général des impôts,
VU le courrier de la direction générale des finances publiques en date du 02 Juin 2020,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :

1° - **DECIDE** de dresser une liste de 32 membres susceptibles de composer la commission communale des impôts directs :

<ul style="list-style-type: none">• Martial QUESTA• Michel CHRETIEN• André PEREZ• Michel BOUYER• Gérard DETHES• Magali CLAUZEL• Jacques LA ROSA• Pierre-Roger MARTIN	<ul style="list-style-type: none">• Anne SCIACQUA-LERIDON• Jacqueline ONDE• Max THOMAS• Gérard CLEMENSON• Michel BERNUS• Robert COLOMB• Robert MARTINEZ• Gérard GRANGET	<ul style="list-style-type: none">• Patrice RELING• Jérôme BISCARRAT• George- Andrée FLEURY• Eric DARDENNE• Jean-Jacques VATON• Annie DEL BASSO• Thierry VERMEILLE• Pierre BERILLON	<ul style="list-style-type: none">• Claudine MAFFRE• Laurent RUCHON• Gérard RATAJEZAK• Marie-Josèphe DOR• Martial BATTELI• Joël LIFFRAN• Pierre CHRETIEN• Jacqueline VIDAL
---	--	--	---

2° - **PRECISE** que cette liste sera transmise à la direction générale des finances publiques qui retiendra sur cette liste 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

3° - **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé les membres présents,
Pour extrait conforme le 23 septembre 2020,


Le Maire,

Louis BISCARRAT

NOTIFICATION : le 07 / 10 / 2020 à :

- Serv. des impôts
- Serv. Technique